

Poste de CONSEILLER-VENDEUR/ CONSEILLÈRE-VENDEUSE



detailquebec.com

DÉFINITION

Les conseillers-vendeurs œuvrent dans des magasins du commerce de détail. Ils proposent directement aux clients une gamme de produits et de services et les conseillent sur ceux-ci. En plus du conseil et de la vente, ils peuvent accomplir des tâches reliées à la gestion de la marchandise, à sa présentation en magasin et au service après-vente. L'objectif du conseiller-vendeur ne consiste pas simplement à vendre un produit ou un service, mais aussi à en offrir un qui correspond aux besoins de la clientèle et de la conseiller à ce sujet, de la mettre en confiance et de la fidéliser en lui assurant un service personnalisé et en répondant à ses attentes.

DESCRIPTION DES TÂCHES

Les conseillers-vendeurs du commerce de détail exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes.

- Accueillir les clients et discuter des caractéristiques, de la qualité et de la quantité des produits et services offerts et les conseiller sur ceux-ci;
- Assurer le service après-vente, à travers la fidélisation de la clientèle, la réception des plaintes et le suivi de la livraison de la marchandise au client, le cas échéant;
- Être responsable de la présentation visuelle et effectuer le réapprovisionnement des étalages;
- Promouvoir l'image de marque de l'entreprise en offrant un suivi pour répondre aux demandes de la clientèle et solutionner ses problèmes;
- Prévenir les pertes en effectuant les vérifications relatives aux transactions et en exerçant une surveillance constante, de l'aire de travail, etc.;
- Effectuer des activités liées à l'approvisionnement en réceptionnant la marchandise et en participant aux inventaires permanents.

PROFIL DES CANDIDATS

- Diplôme d'études secondaires (DES) habituellement demandé;
- Diplôme d'études professionnelles (DEP) en vente-conseil (un atout);
- Formation d'appoint en vente;
- Attitude positive, souci du service à la clientèle, bonne communication, capacité d'adaptation, etc.;
- Bilinguisme parfois demandé;
- Disponibilité à travailler les jours, soirs et fins de semaine.

SALAIRE HORAIRE (percentile)

25^e : 14,34 \$ 50^e : 16,53 \$ 75^e : 18,46 \$ Moyenne : 16,39 \$

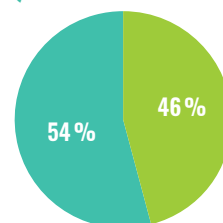
AUTRES APPELLATIONS D'EMPLOI

- Vendeur/vendeuse
- Assistant/assistante aux ventes
- Associé/associée aux ventes
- Préposé/préposée aux ventes
- Conseiller/conseillère aux ventes

QUELQUES STATISTIQUES

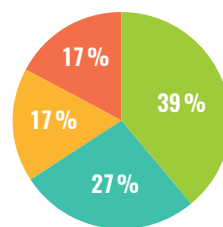
RÉPARTITION
DE L'EMPLOI
SELON LE SEXE

- Hommes
- Femmes



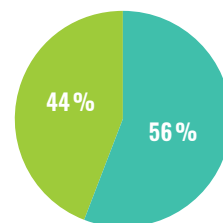
RÉPARTITION DE
L'EMPLOI SELON
LE GROUPE D'ÂGE

- 15 - 24 ans
- 25 - 44 ans
- 45 - 54 ans
- 55 ans et plus



RÉPARTITION DE
L'EMPLOI SELON
LE STATUT

- Temps plein
- Temps partiel



Sources : IMT en ligne d'Emploi-Québec, Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre du commerce de détail au Québec 2016-2019, Analyse de profession conseiller-vendeur et conseillère-vendeuse, Enquête de rémunération globale dans le commerce de détail, Mars 2017 Détail Québec.



COMITÉ SECTORIEL
DE MAIN-D'ŒUVRE
DU COMMERCE DE DÉTAIL

Commission
des partenaires
du marché du travail
Québec

CO
CD Conseil québécois
du commerce de détail

TUAC
votre VOIX au travail au Québec
QUÉBEC

RÉALISÉ GRÂCE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET AVEC L'APPUI DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DU COMMERCE DE DÉTAIL